

Lettre d'information aux porteurs du FCP absorbé
CONSTRUCTION EUROPEENNE VALUE
(code ISIN **FR0007027115**)

Paris, le 14 janvier 2021

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que le Directoire de la société de gestion, PALATINE ASSET MANAGEMENT dans sa séance du 18 septembre 2020 a approuvé *le projet commun de fusion/absorption du FCP CONSTRUCTION EUROPEENNE VALUE par le FCP PALATINE PLANETE part R.*

1. L'opération

L'opération de fusion a pour objectif, par le regroupement des actifs, une simplification de la gamme des OPCVM Actions. Elle permettra de vous apporter un OPCVM offrant des possibilités élargies découlant d'une plus grande taille d'encours.

CONSTRUCTION EUROPEENNE VALUE, FCP de classification « actions des pays de l'Union Européenne », éligible au PEA, est un fonds de fonds exposé au risque action à hauteur de 90% minimum en investissant dans des OPCVM ou FIA de classification actions françaises, actions zone euro ou actions Union Européenne. Sa périodicité de valeur liquidative est hebdomadaire

PALATINE PLANETE, FCP de classification « actions des pays de l'Union Européenne », éligible au PEA, est investi à hauteur de 75% minimum en actions de sociétés européennes sans contrainte de capitalisation boursière. Son univers d'investissement est composé de sociétés dont l'activité est liée à l'environnement, plus particulièrement aux thèmes du réchauffement climatique, de la pollution et de la raréfaction des ressources. Son processus d'investissement prend simultanément en compte les trois critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance). La périodicité de sa valeur liquidative est quotidienne.

L'opération de fusion/absorption a reçu l'agrément de l'AMF le 22 décembre 2020 et sera réalisée le 1^{er} mars 2021.

Nous vous précisons que, si cette opération de fusion ne vous convenait pas, **vous avez la possibilité d'obtenir sans frais le rachat de vos parts** du FCP CONSTRUCTION EUROPEENNE VALUE pendant trente jours à compter de la date de réception du présent courrier d'information. Cependant, nous vous rappelons que le fonds ne comporte pas de frais de sortie. Cette cession serait alors soumise à la fiscalité de droit commun applicable aux plus ou moins values de cessions de valeurs mobilières.

Afin de permettre le bon déroulement de cette opération, les souscriptions et les rachats des parts du FCP CONSTRUCTION EUROPEENNE VALUE seront suspendus à compter du **vendredi 19/02/2021 à 12h**. Ils reprendront le lendemain de ladite fusion/absorption sur les parts R du FCP PALATINE PLANETE, soit le 02/03/2021.

2. Les modifications entraînées par l'opération

✓ Le profil de risque

Modification du profil rendement / risque : OUI

Augmentation du profil rendement / risque : OUI

CONSTRUCTION EUROPEENNE VALUE, en tant que fonds de fonds est investi en totalité en parts ou actions d'OPCVM ou de FIA eux-mêmes investis en actions de sociétés européennes, sans contrainte sectorielle ou de taille de capitalisation. PALATINE PLANETE est lui investi en actions titres vifs.

L'exposition du fonds PALATINE PLANETE aux marchés actions de pays situés hors de l'Union Européenne peut varier dans la limite de 10 %, entraînant un risque relatif aux pays émergents (dans cette limite de 10 %) et avec un risque de change pouvant aller jusqu'à 25 % (dont 10 % découlant d'interventions hors UE).

PALATINE PLANETE, outre une analyse fondamentale des valeurs, développe une dimension supplémentaire basée sur une analyse extra-financière qui permet de prendre en compte la capacité des entreprises à intégrer dans leur choix de développement les critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance).

✓ Augmentation des frais : OUI

	Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	CONSTRUCTION EUROPEENNE VALUE	PALATINE PLANETE
			Taux / barème	
1	Frais de gestion financière	Actif net	2,65% TTC	Taux maximum TTC Part I : 1,50% Part R : 2,30%
2	Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net		Part le Cèdre : 1,50% Part Club planète : 0,80%
3	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	2,50 % maximum	Non significatif*
4	Commissions de mouvement (perçues par la SGP)	Prélèvement sur chaque transaction	OPCVM français ou étrangers : 15 € maximum	Néant
5	Commission de surperformance	Actif net	Néant	20% de la différence entre la performance du fonds et celle de l'indicateur de référence

*OPC investissant moins de 20% dans d'autres OPC

Pour information, les frais courants du FCP CONSTRUCTION EUROPEENNE VALUE sont ressortis à 4,43 % en 2020 et ceux du FCP PALATINE PLANETE part R à 3,68 %. Cette différence s'expliquant par le fait que PALATINE PLANETE ne souscrit que très peu d'OPC (moins de 10 % de son actif). En outre, ce fonds ne supportera plus de commissions de mouvement à dater de la fusion. Cependant à cette date, le FCP PALATINE PLANETE supportera une commission de surperformance, ce qui signifie que si la performance du fonds est supérieure à celle de son indice de référence, une commission de 20 % de cette surperformance est provisionnée par le fonds. Cette provision vient en déduction de la performance réalisée par le fonds.

Vous trouverez en annexe 1 le comparatif des principales caractéristiques des OPCVM absorbant et absorbé.

Conformément à l'article 422-99 du règlement général de l'AMF, les coûts juridiques ou administratifs associés à la préparation et à la réalisation de la fusion ne sont facturés ni à l'OPCVM absorbé, ni à l'OPCVM absorbant mais à la société de gestion.

3. les éléments à ne pas oublier pour l'investisseur

Nous vous rappelons la nécessité et l'importance, préalablement à tout investissement, de prendre connaissance des documents d'information, et vous invitons à lire attentivement **le document d'information clé pour l'investisseur (DICI) de la part R (code ISIN FR0010649079) du FCP absorbant PALATINE PLANETE** que vous trouverez ci-joint.

Si ces modifications vous conviennent, aucune intervention de votre part n'est nécessaire.

Cependant, le fonds absorbant PALATINE PLANETE proposant plusieurs catégories de parts, les porteurs **personnes morales** ont la possibilité de demander un transfert vers la **part I** (code ISIN FR0010341800) réservée à cette catégorie de souscripteurs. Dans ce cas, vous devez prendre contact avec votre teneur de compte afin de demander le transfert de vos avoirs vers cette catégorie de parts.

Si celles-ci ne vous conviennent pas, vous avez la possibilité d'obtenir sans frais le rachat de vos parts.

Si vous n'avez pas d'avis sur cette opération, nous vous invitons à prendre contact avec votre conseiller financier ou votre distributeur.

Le dernier prospectus de l'OPCVM absorbant est disponible gratuitement, sur simple demande écrite, auprès de Palatine Asset Management – 42 rue d'Anjou – 75008 Paris, ou sur son site internet www.palatine-am.com.

De manière générale, nous vous invitons à prendre régulièrement contact pour vos placements ou pour tout renseignement éventuel avec votre conseiller financier ou votre distributeur.

Vous trouverez en annexe 2 la description détaillée de l'opération de fusion.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

PALATINE ASSET MANAGEMENT

P.J. : Annexe 1 : Comparatif des principales caractéristiques des OPCVM absorbant et absorbé.
Annexe 2 : Description détaillée de l'opération.

Document d'information clé pour l'investisseur (DICI) de la part R du FCP PALATINE PLANETE.
Document d'information clé pour l'investisseur (DICI) de la part I du FCP PALATINE PLANETE.

**TABLEAU COMPARATIF
des principales caractéristiques des OPCVM**

	CONSTRUCTION EUROPEENNE VALUE OPCVM absorbé	PALATINE PLANETE Parts R & I OPCVM absorbant														
Classification AMF	Actions des pays de l'Union Européenne	Actions des pays de l'Union Européenne														
Statut juridique	FCP	FCP														
Périodicité	Hebdomadaire	Quotidienne														
Objectif de gestion	L'OPCVM recherche à surperformer l'indice SBF120 par le biais d'une allocation d'actifs basée sur une sélection d'OPCVM ou de FIA actions des pays de l'Union Européenne à dominante française.	L'OPCVM vise à permettre aux porteurs d'obtenir une performance de leur placement par une gestion discrétionnaire orientée sur les sociétés dont l'activité est liée à l'environnement et particulièrement celles qui concourent à la lutte contre le réchauffement climatique, la pollution et la raréfaction des ressources.														
Indicateur de référence	SBF 120	Euro Stoxx 50														
Stratégie d'investissement	La stratégie d'investissement consiste à construire un portefeuille investi en totalité en parts ou actions d'OPCVM et de FIA ayant en commun une philosophie d'investissement axée sur des critères qui privilégient de faibles multiples de capitalisation. Il n'y a donc pas de stratégies particulières en terme de répartition sectorielle ou de taille de capitalisation.	La stratégie de sélection des titres consiste à être exposée dans des sociétés présentant un profil répondant à différents critères à la fois qualitatifs et financiers prenant simultanément en compte les 3 critères ESG (environnementaux, sociaux et gouvernance). Le critère environnemental étant prédominant.														
Profil de risque et de rendement	<table border="1"> <tr> <td>1</td><td>2</td><td>3</td><td>4</td><td>5</td><td>6</td><td>7</td> </tr> </table>	1	2	3	4	5	6	7	<table border="1"> <tr> <td>1</td><td>2</td><td>3</td><td>4</td><td>5</td><td>6</td><td>7</td> </tr> </table>	1	2	3	4	5	6	7
1	2	3	4	5	6	7										
1	2	3	4	5	6	7										
Zone géographique	Union Européenne	Union Européenne														
Placements	Investissement minimum	Investissement maximum														
Actions	90 %	100%														
Eligibilité PEA	Oui	Oui														
Niveau de risque de change supporté	10 %	25 % maximum														
Frais d'entrée	1 %	2 %														
Frais de sortie	Néant	Néant														
Frais courants 2020	4,43%	2,88 % part I 3,68 % part R														
Durée de placement recommandée	5 ans	5 ans														

Annexe 2

DESCRIPTION DETAILLEE DE L'OPERATION

Date d'Effet : le 01/03/2021

Date à laquelle le fonds CONSTRUCTION EUROPEENNE VALUE apportera ses actifs au FCP PALATINE PLANETE.

La dernière valeur liquidative du fonds CONSTRUCTION EUROPEENNE VALUE sera datée du 26/02/2021 et publiée le 01/03/2021.

Parité d'échange :

En tant que porteur du fonds CONSTRUCTION EUROPEENNE VALUE, cette fusion entraîne pour vous l'échange de vos parts contre des parts R du FCP PALATINE PLANETE à une parité déterminée comme suit :

Valeur Liquidative de la part du FCP CONSTRUCTION EUROPEENNE VALUE datée du 26/02/2021
Valeur Liquidative de la part R du FCP PALATINE PLANETE datée du 26/02/2021

A titre indicatif, la parité d'échange au 31/12/2020 aurait été la suivante :

VL du FCP CONSTRUCTION EUROPEENNE VALUE	23,11 €	
VL part R du FCP PALATINE PLANETE	36,12 €	= 0,63981174

Le porteur qui détient une part du fonds CONSTRUCTION EUROPEENNE VALUE (FR0007027115), compte tenu de cette parité, recevrait :

0,639 parts R (code FR0010649079) du FCP PALATINE PLANETE, avec une soulte de 0,029€.

Modalités de fonctionnement :

En vue de la réalisation de cette opération, *les souscriptions et rachats du FCP CONSTRUCTION EUROPEENNE VALUE seront interrompus le 19/02/2021 à 12h (avant dernière VL hebdomadaire précédant la fusion).*

L'opération de fusion est soumise à la fiscalité des échanges de titres suivante :

Personnes Physiques :

Les échanges de titres résultant d'une fusion d'OPCVM de même nature bénéficient des dispositions de l'article 150-0 B du CGI. L'échange de titres résultant de cette opération bénéficie donc du régime du sursis d'imposition prévu par cet article.

Ainsi, la plus-value liée à la réalisation de cette opération ne sera fiscalisée qu'au moment de la cession des parts R du FCP PALATINE PLANETE en retenant comme prix de revient la valeur d'achat des titres CONSTRUCTION EUROPEENNE VALUE remis à l'échange.

Personnes Morales soumises à l'Impôt sur les Sociétés :

Le profit ou la perte résultant de l'échange de titres consécutif à la fusion d'OPCVM est compris dans le résultat de l'exercice au cours duquel les titres reçus en échange sont cédés, conformément aux dispositions de l'article 38-5 bis du CGI. Dans ce cas, le profit ou la perte résultant de la cession ultérieure de ces titres est déterminé par rapport à la valeur que les titres remis à l'échange avaient du point de vue fiscal.

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

PALATINE PLANETE - Part R

ISIN : FR0010649079

Cet OPCVM est géré par PALATINE ASSET MANAGEMENT

Objectifs et politique d'investissement

L'OPCVM recherche une performance orientée majoritairement sur les sociétés dont l'activité est liée à l'environnement et particulièrement celles qui concourent à la lutte contre le réchauffement climatique, la pollution et la raréfaction des ressources. PALATINE PLANETE est un fonds ISR et à ce titre applique la stratégie suivante pour 90% minimum de son portefeuille. La stratégie de sélection de titres consiste à être investi dans des sociétés présentant un profil répondant à différents critères financiers et qualitatifs prenant simultanément en compte les 3 critères ESG (environnementaux, sociaux et gouvernance), le critère environnemental étant prédominant. Après avoir effectué une analyse fondamentale de l'entreprise, la réalisation d'une analyse extra-financière de type « Best in Class » permet ensuite de sélectionner les valeurs éligibles au portefeuille. Ainsi, la gestion applique un filtre dit ISR pour prendre en compte la capacité des entreprises à intégrer dans leur choix de développement les critères ESG : approche Best in class et en sélectivité par rapport à l'univers investissable. Cette approche privilégie les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité (sans privilégier ou exclure un secteur par rapport à l'indice boursier servant de base de départ) en réduisant au minimum de 20% l'univers d'investissement. Nous attirons l'attention sur l'absence d'une norme ESG unique et universelle. Les informations extra-financières sont très diverses et traitées de manière différente selon les émetteurs et les investisseurs. L'approche Best in Class n'exclut aucun secteur et consiste à investir dans les sociétés les moins mauvaises de leur secteur, mais pas forcément les plus vertueuses sur le plan ESG.

L'OPCVM est éligible au Plan d'Épargne en Actions (PEA) et est, dans ce cadre, investi à hauteur de 75% minimum en actions de sociétés de l'Union Européenne éligibles. Il pourra investir à hauteur de 10% maximum de son actif net en titres de créance et

instruments du marché monétaire libellés en euro, et/ou en parts ou actions d'OPCVM et FIA. La gestion procède à l'allocation du niveau de risque de crédit et ne se réfère pas exclusivement et mécaniquement aux notations émises par les agences de notation et met en œuvre sa propre analyse interne.

Il pourra utiliser des instruments financiers à terme sur actions et sur indices en couverture de l'exposition au risque actions, pour ajuster l'exposition ou en substitution d'une détention directe de titres.

L'indice Euro Stoxx 50 dividendes nets réinvestis est l'indicateur de comparaison a posteriori.

Type de fonds : OPCVM - UCITS V

Classification AMF de l'OPCVM : Actions des pays de l'Union Européenne.

Affectation des revenus : Capitalisation.

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats : L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours ouvrés avant 11h30 ; ce rachat sera alors exécuté sur la base de la valeur liquidative datée du même jour.

Fréquence de valorisation : Chaque jour de bourse à Paris, à l'exception des jours fériés légaux selon le code du travail français.

Durée de placement recommandée : Ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans un délai de 5 ans.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible,

A risque plus élevé



rendement potentiellement plus faible

rendement potentiellement plus élevé



Cet indicateur représente la volatilité historique annuelle de l'OPCVM sur une période de 5 ans.

L'indicateur de risque de l'OPCVM reflète l'exposition entre 60% et 100% de son actif en actions composant son univers d'investissement.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Risque(s) important(s) pour l'OPCVM non pris en compte dans cet indicateur :

Risque de crédit : En cas de dégradation de la situation ou de défaillance d'un émetteur, la valeur des titres de créance peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de contrepartie : L'OPCVM pouvant avoir recours à des instruments financiers négociés de gré à gré (titres de créance, prises en pension) il existe un risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de l'OPCVM.

Risque de liquidité : En cas de faibles volumes d'échange ou en cas de tension, risque que le gérant ne puisse traiter ses titres à la vente ou à l'achat sans impact sur les prix de ces actifs. La survenance de ce risque pourra ainsi faire baisser la Valeur Liquidative de l'OPCVM.

Risque de perte en capital : L'investisseur ne bénéficie d'aucune garantie de capital et peut donc ne pas retrouver son capital initialement investi.

Risque lié à la gestion discrétionnaire : Une gestion de conviction induit qu'une part importante de la gestion du fonds dépend de la capacité du gérant à anticiper les mouvements de marché.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2.00%
Frais de sortie	Néant
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	3.68%
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

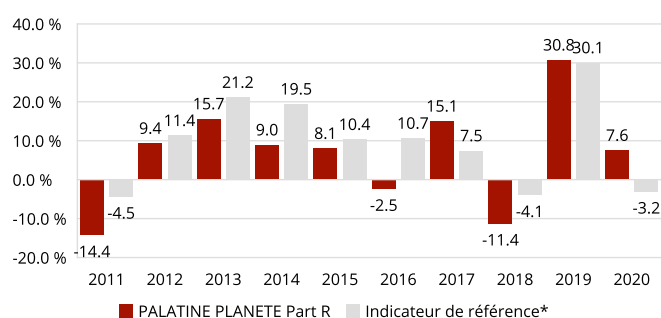
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos au 31/12/2020.

Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPCVM.

Pour plus d'information sur les frais de l'OPCVM, veuillez vous reporter aux pages 11 et 12 du prospectus, disponible à l'adresse www.palatine-am.com.

Performances passées



Les performances affichées dans le diagramme ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Les performances annuelles sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par l'OPCVM.

Date de création de l'OPCVM : 2006

Date de création de la part : 23/12/2008

Devise de référence : Euro

***Indicateur de référence :** A compter du 1er octobre 2019, Euro Stoxx 50 dividendes nets réinvestis. Jusqu'au 30/09/2019, MSCI World dividendes nets réinvestis.

La performance de l'OPCVM est calculée coupons nets réinvestis.

Celle de l'indicateur de référence ne tient pas compte des éléments de revenus distribués, jusqu'au 31/12/2012.

Depuis le 01/01/2013, la performance de l'indicateur de référence est calculée dividendes réinvestis.

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank

Le dernier prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles en français gratuitement auprès de Palatine Asset Management - 42 rue d'Anjou - 75008 Paris, ou sur son site internet www.palatine-am.com.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion, et sur son site internet.

Les détails de la politique de rémunération actualisée peuvent être obtenus sur simple demande écrite et sont disponibles sur le site internet www.palatine-am.com.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller financier.

L'OPCVM et ses parts ne sont pas et ne seront pas enregistrés aux Etats-Unis en vertu de la loi US Securities Act de 1933 ou de toute autre réglementation des Etats-Unis. Les parts ne doivent pas être proposées, vendues ou transférées, directement ou indirectement, aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions) au bénéfice ou pour le compte d'une « U.S. Person » selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S » ou de résidents aux Etats-Unis.

La responsabilité de PALATINE ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cette part R s'adresse à tous souscripteurs plus particulièrement destinée aux personnes physiques souhaitant exposer son investissement aux marchés actions et supporter le profil de risque présenté par l'OPCVM.

L'OPCVM propose d'autres parts pour des catégories d'investisseurs définies dans son prospectus et qui font respectivement l'objet d'un document d'information clé.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

La société de gestion PALATINE ASSET MANAGEMENT est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 11/01/2021.

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

PALATINE PLANETE - PART I

ISIN : FR0010341800

Cet OPCVM est géré par PALATINE ASSET MANAGEMENT

Objectifs et politique d'investissement

L'OPCVM recherche une performance orientée majoritairement sur les sociétés dont l'activité est liée à l'environnement et particulièrement celles qui concourent à la lutte contre le réchauffement climatique, la pollution et la raréfaction des ressources. PALATINE PLANETE est un fonds ISR et à ce titre applique la stratégie suivante pour 90% minimum de son portefeuille. La stratégie de sélection de titres consiste à être investi dans des sociétés présentant un profil répondant à différents critères financiers et qualitatifs prenant simultanément en compte les 3 critères ESG (environnementaux, sociaux et gouvernance), le critère environnemental étant prédominant. Après avoir effectué une analyse fondamentale de l'entreprise, la réalisation d'une analyse extra-financière de type « Best in Class » permet ensuite de sélectionner les valeurs éligibles au portefeuille. Ainsi, la gestion applique un filtre dit ISR pour prendre en compte la capacité des entreprises à intégrer dans leur choix de développement les critères ESG : approche Best in class et en sélectivité par rapport à l'univers investissable. Cette approche privilégie les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité (sans privilégier ou exclure un secteur par rapport à l'indice boursier servant de base de départ) en réduisant au minimum de 20% l'univers d'investissement. Nous attirons l'attention sur l'absence d'une norme ESG unique et universelle. Les informations extra-financières sont très diverses et traitées de manière différente selon les émetteurs et les investisseurs. L'approche Best in Class n'exclut aucun secteur et consiste à investir dans les sociétés les moins mauvaises de leur secteur, mais pas forcément les plus vertueuses sur le plan ESG.

L'OPCVM est éligible au Plan d'Epargne en Actions (PEA) et est, dans ce cadre, investi à hauteur de 75% minimum en actions de

sociétés de l'Union Européenne éligibles. Il pourra investir à hauteur de 10% maximum de son actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire libellés en euro, et/ou en parts ou actions d'OPCVM et FIA. La gestion procède à l'allocation du niveau de risque de crédit et ne se réfère pas exclusivement et mécaniquement aux notations émises par les agences de notation et met en oeuvre sa propre analyse interne.

Il pourra utiliser des instruments financiers à terme sur actions et sur indices en couverture de l'exposition au risque actions, pour ajuster l'exposition ou en substitution d'une détention directe de titres.

L'indice Euro Stoxx 50 dividendes nets réinvestis est l'indicateur de comparaison a posteriori.

Type de fonds : OPCVM - UCITS V

Classification AMF de l'OPCVM : Actions des pays de l'Union Européenne.

Affectation des revenus : Capitalisation.

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats : L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours ouvrés avant 11h30 ; ce rachat sera alors exécuté sur la base de la valeur liquidative datée du même jour.

Fréquence de valorisation : Chaque jour de bourse à Paris, à l'exception des jours fériés légaux selon le code du travail français.

Durée de placement recommandée : Ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans un délai de 5 ans.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, A risque plus élevé



rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé



Cet indicateur représente la volatilité historique annuelle de l'OPCVM sur une période de 5 ans.

L'indicateur de risque de l'OPCVM reflète l'exposition de son actif en actions composant son univers d'investissement.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Risque(s) important(s) pour l'OPCVM non pris en compte dans cet indicateur :

Risque de crédit : En cas de dégradation de la situation ou de défaillance d'un émetteur, la valeur des titres de créance peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de contrepartie : L'OPCVM pouvant avoir recours à des instruments financiers négociés de gré à gré (titres de créance, prises en pension) il existe un risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de l'OPCVM.

Risque de liquidité : En cas de faibles volumes d'échange ou en cas de tension, risque que le gérant ne puisse traiter ses titres à la vente ou à l'achat sans impact sur les prix de ces actifs. La survenance de ce risque pourra ainsi faire baisser la Valeur Liquidative de l'OPCVM.

Risque de perte en capital : L'investisseur ne bénéficie d'aucune garantie de capital et peut donc ne pas retrouver son capital initialement investi.

Risque lié à la gestion discrétionnaire : Une gestion de conviction induit qu'une part importante de la gestion du fonds dépend de la capacité du gérant à anticiper les mouvements de marché.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2.00%
Frais de sortie	Néant
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	2.88%
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

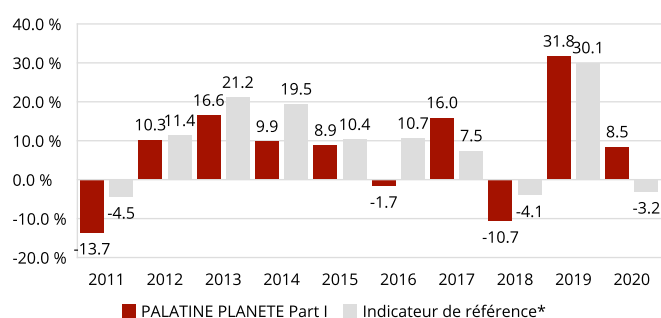
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos au 31/12/2020.

Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPCVM.

Pour plus d'information sur les frais de l'OPCVM, veuillez vous reporter aux pages 11 et 12 du prospectus, disponible à l'adresse www.palatine-am.com.

Performances passées



Les performances affichées dans le diagramme ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Les performances annuelles sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par l'OPCVM.

Date de création de l'OPCVM : 2006

Date de création de la part : 07/07/2006

Devise de référence : Euro

***Indicateur de référence :** A compter du 1er octobre 2019, Euro Stoxx 50 dividendes nets réinvestis. Jusqu'au 30/09/2019, MSCI World dividendes nets réinvestis.

La performance de l'OPCVM est calculée coupons nets réinvestis.

Celle de l'indicateur de référence ne tient pas compte des éléments de revenus distribués, jusqu'au 31/12/2012.

Depuis le 01/01/2013, la performance de l'indicateur de référence est calculée dividendes réinvestis.

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank

Le dernier prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles en français gratuitement auprès de Palatine Asset Management - 42 rue d'Anjou - 75008 Paris, ou sur son site internet www.palatine-am.com.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion, et sur son site internet.

Les détails de la politique de rémunération actualisée peuvent être obtenus sur simple demande écrite et sont disponibles sur le site internet www.palatine-am.com.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du Fonds peuvent être soumis à taxation.

Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller financier.

La responsabilité de PALATINE ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cette part I de l'OPCVM s'adresse à tous souscripteurs plus particulièrement destinée aux personnes morales souhaitant exposer son investissement aux marchés actions et supporter le profil de risque présenté par l'OPCVM.

L'OPCVM propose d'autres parts pour des catégories d'investisseurs définies dans son prospectus et qui font respectivement l'objet d'un document d'information clé.

L'OPCVM et ses parts ne sont pas et ne seront pas enregistrés aux Etats-Unis en vertu de la loi US Securities Act de 1933 ou de toute autre réglementation des Etats-Unis. Les parts ne doivent pas être proposées, vendues ou transférées, directement ou indirectement, aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions) au bénéfice ou pour le compte d'une « U.S. Person » selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S » ou de résidents aux Etats-Unis.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

La société de gestion PALATINE ASSET MANAGEMENT est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 11/01/2021.